

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE du 17 avril 2014 à 20 h 30

Etaient présents :

Mmes : AZEMA-ETIEN-HERNANDEZ-LAKRICHI-MARTY-PETIOT-VIALATTE-VIRGILI-
MM : ALBOUY-ENJALBERT-FLEURY-MARIOJOULS-PUECH-RAYNAUD-SERIEYS-

Absents excusés et représentés : Mme JOLY – MM BENAZECH-DIMILTA-FABRE

Secrétaire de séance : Mme MARTY Marie-Christine.

Le compte-rendu de la dernière séance est adopté à l'unanimité.

Affectation du résultat 2013

Budget général :

Le résultat de la section de fonctionnement, soit 456 287 € sera affecté de la façon suivante : 37 395 € au compte 1068 de la section d'investissement et 418 892 € au compte 002 de la section de fonctionnement.

Budget eau et assainissement :

Le résultat de la section d'exploitation, soit 139 024 € restera en section d'exploitation au compte 002.

Budget Primitif 2014 :

1) Budget Général

Il a été examiné article par article et le Conseil Municipal a voté à l'unanimité le projet présenté par Monsieur le Maire.

Le montant des dépenses de fonctionnement s'élève à 1 785 332 €.

Les subventions de fonctionnement accordées aux associations sont les suivantes :

| | |
|--|------------|
| APEL de Lafontasse | 160,00 € |
| APEL des Vignals | 160,00 € |
| Association Tennis | 80,00 € |
| Chenil | 1 471,00 € |
| Divers (provision pour subv. exceptionnelles) | 1 854,00 € |
| Jeunesse au plein air | 80,00 € |
| MJC des Sauvages 1 ^{er} semestre 2014 | 535,00 € |
| MJC des Sauvages 2 ^{ème} semestre 2014 | 535,00 € |
| Racing Club Salvageois | 915,00 € |
| Salvages Passion | 230,00 € |
| ADMR | 1 200,00 € |
| Subvention exceptionnelle Patrimoine et Culture | 500,00 € |
| Anciens Combattants | 80,00 € |
| Subvention aux particuliers pour destruction nids frelons asiat. | 1 000,00 € |
| Sapeurs-pompiers de Lacrouzette | 100,00 € |
| Association Zébu | 100,00 € |

Total des dépenses programmées de la section d'investissement :

| | |
|--|-----------------------|
| Total des dépenses | 1 993 727,00 € |
| Opérations réelles | 1 976 501,00 € |
| Remboursement d'emprunts | 106 051,00 € |
| Frais d'études, concessions et droits assimilés, doc. urb. | 44 350,00 € |
| Acquisition terrains, matériel | 182 700,00 € |
| Immos en cours construction | 2 000,00 € |
| Travaux éclairage public | 40 000,00 € |
| Aménagement espaces publics | 13 000,00 € |
| Extension réseaux divers | 3 000,00 € |
| Maçonnerie Collégiale 2 ^{ème} tranche | 5 000,00 € |
| Espace sportif et polyvalent | 49 000,00 € |
| Travaux voirie 2012 | 4 800,00 € |
| Equipement crèche | 2 500,00 € |
| Travaux voirie 2013 | 22 850,00 € |
| Réfection école de Lafontasse | 15 000,00 € |
| Extension école des Vignals | 310 000,00 € |
| Restauration façade classée Maison d'Adam | 89 000,00 € |
| Travaux voirie 2014 | 85 000,00 € |
| Aménagement cœur de Lafontasse | 1 000 000,00 € |
| Travaux aménagement points de collecte | 2 250,00 € |
| | |
| Opérations d'Ordre | 17 226,00 € |

Budget de l'eau et de l'assainissement

Il a été voté à l'unanimité et peut se résumer ainsi :

La section d'exploitation s'élève en dépenses et en recettes à la somme de 454 831 € et la section d'investissement est équilibrée à la somme de 428 449 €.

Vote des taux d'imposition :

Le produit des trois taxes nécessaires à l'équilibre du budget est de 381 732 €.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de maintenir les taux de 2013, à savoir :

| | | |
|-----------------------|---|---------|
| Taxe d'habitation | : | 8,45 % |
| Taxe foncier bâti | : | 13,40 % |
| Taxe foncier non bâti | : | 84,62 % |

Tarifs de facturation eau et assainissement

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de maintenir les tarifs de facturation qui seront appliqués à compter de juillet 2014, à savoir :

. Distribution de l'eau

| | |
|--------------|-------------|
| Abonnement | 14,60 € |
| Consommation | 2,1040 €/M3 |

. Collecte et traitement des eaux usées 0,8018 €/M3

Il décide également de maintenir le prix du M3 d'eau facturé par la Régie à la Commune pour l'arrosage (terrain de sports, espaces verts ...) et exceptionnellement aux abonnés en cas de fuite qui sera donc de 0,7131 € le M3 à compter de juillet 2014.

Evaluation charges transférées, attribution de compensation

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité l'évaluation des charges transférées à la Communauté de Communes par la Commune de Burlats pour un montant de 78 057 € et approuve le calcul de l'attribution de compensation de la commune pour un montant de 307 119 €.

Enveloppe indemnitaire

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de reconduire les attributions votées les années précédentes en matière d'indemnité d'administration et de technicité, l'enveloppe globale étant de 28 680,41 €.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à procéder aux attributions individuelles dans la limite des crédits votés.

Personnel Communal

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de transformer :

- . le poste d'adjoint technique 1^{ère} classe en poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe à compter du 1^{er} mai 2014
- . le poste de garde champêtre chef en poste de garde champêtre chef principal à compter du 1^{er} septembre 2014.

Désignation Membres de la Commission Communale des Impôts Directs

Président : Monsieur Serge SERIEYS, Maire

Sont désignés en qualité de :

Commissaires Titulaires :

- BAJOL Jean-Pierre, Retraité impôts
- BOUISSIERE Anne-Marie, Sans profession
- DIMILTA Francis, Négociant granit
- ESCANDE Bernadette, Contrôleur impôts
- ESCUDIE Claire, Responsable de commerce
- FABRE Daniel, Commerçant
- GALY Bernadette, Educatrice
- MARIOJOULS Jean-Pierre, Artisan carrossier
- MARTY Marie-Christine, Infirmière D.E
- SABLAYROLLES Rémy, Gérant d'entreprise
- SPERTINO Jean-Louis, Retraité enseignement
- TURLAIS Laurent, Contrôleur laitier

Commissaires Suppléants :

- BAGES Gabriel, Retraité
- BARTHE Françoise, Retraité
- BENZAECHE Gilbert, Artisan retraité
- ENJALBERT Jacques, Retraité de l'Education Nationale
- FAGES Florence, Contrôleur des finances
- FLEURY Michel, Retraité
- GLORIES Dominique, Employée PTT
- LAKRICHI Edmonde, Garde d'enfants
- MARQUET Simone, Infirmière retraitée
- PUECH Jean-Pierre, Informaticien
- RAYNAUD Roland, Retraité de la Poste
- SEVERAC Christian, Retraité Police Nationale

Modification règlement intérieur de la crèche

Suite au contrôle de la CAF, il s'avère que certains articles du règlement intérieur doivent évoluer au vu de la réglementation en vigueur et notamment l'article 2 du paragraphe « Conditions d'admission » qui stipule qu'en cas de départ anticipé de la crèche les parents devront régler le mois en cours même si celui-ci n'est pas entièrement consommé.

L'article 3 du paragraphe « participation financière » est également modifié en ce sens que des journées de présence pourront être déduites notamment en cas :

- d'hospitalisation dès le 1^{er} jour sur présentation d'un bulletin d'hospitalisation
- d'absence pour maladie supérieure à 3 jours calendaires consécutifs sur présentation d'un certificat médical
- de congés de l'enfant, dans ce cas la structure devra être informée au moins un mois à l'avance.

La modification du règlement intérieur de la crèche a été approuvée à l'unanimité.

Demande de subvention

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, sollicite une subvention auprès du Conseil Général pour le programme d'entretien et de gestion de la voirie communale au titre du FAVIL.

Acquisition terrain à Sept-Faux

A titre de régularisation, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'acquérir auprès de Monsieur GRAND Marcel pour la somme de 500 € la parcelle cadastrée section BS n° 280 d'une superficie de 1a 88 ca sur laquelle est implanté le réservoir de Sept-Faux.
Les frais de géomètre et de notaire seront pris en charge par la Commune.

Travaux extension école des Vignals

- Le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, Monsieur le Maire
- à lancer la consultation des entreprises pour les travaux d'extension de l'école des Vignals qui pourraient faire l'objet d'une procédure adaptée
 - à choisir l'entreprise à l'issue de la consultation
 - à signer le marché ainsi que toutes les pièces afférentes à cette affaire.

L'Ordre du Jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 20